

Vu d'’Italie, il y a confusion en terre de France

Article rédigé par *Gianluca Arrigoni*, le 29 avril 2004

La majorité de centre-droit et le gouvernement ont subi la défaite la plus lourde et la plus humiliante qui soit lors des élections régionales du mois de mars. Depuis, le pouvoir semble céder à toutes les tentations.

Après avoir affirmé avec force la nécessité d'ouvrir les allées du pouvoir à la "société civile", en appelant au gouvernement des ministres aux compétences acquises hors du confort des partis, ces ministres ont été jetés dehors.

Dehors Luc Ferry, par exemple, le philosophe auquel avait été confié le ministère de l'Éducation nationale. Et dehors Francis Mer, l'industriel qui a tenu les rênes du ministère de l'Économie et des finances. Jacques Chirac, le 1er avril, a expliqué à la télévision que " la politique, contrairement à ce que beaucoup pensent ou croient, est un métier... qui exige une formation ". Dehors donc la "société civile", et dedans les amis du sérail.

Sur sa lancée, Jacques Chirac alignait ce qu'il considérait comme les principales erreurs du Premier ministre Jean-Pierre Raffarin qui, il faut le rappeler dans le système présidentiel français, ne fait qu'appliquer la politique voulue par le Président. Avant les élections, il n'était pas possible de trouver des fonds pour calmer les "chercheurs" en grève ? Après les élections, Chirac trouve tout l'argent qu'il faut.

La volte-face la plus significative concerne l'importante et difficile réforme de la Sécurité sociale, pilier de l'"État providence", qui risque la faillite. Pour des raisons d'"efficacité", afin d'éviter d'interminables débats parlementaires, la réforme devait être menée par décret. Maintenant Chirac a changé d'idée et considère nécessaire non seulement le débat parlementaire, mais même un éventuel accord avec l'opposition.

Après avoir ainsi durement critiqué le gouvernement, on aurait pu s'attendre à un changement de Premier ministre mais, aussi surréaliste que cela puisse paraître, Chirac fait "le choix de la constance, de la détermination et de l'action". Manière donc de laisser la voie libre à Raffarin III, qui pourrait se révéler un gouvernement "à terme", utile seulement pour assurer la transition jusqu'aux prochaines élections européennes de juin qui risquent de se révéler difficiles pour l'actuelle majorité.

Tout le reste est sur la même ligne, décidément bien flottante.

Le gouvernement dit être favorable à l'entrée de la Turquie dans l'Union européenne ? L'UMP, le parti chiraquien majoritaire au Parlement, n'en veut pas. La fameuse "loi sur le voile" ? Si la loi tient en quelques mots, le premier décret d'application est un long texte de neuf pages qui rend la loi incohérente et donc inapplicable, permettant, par exemple, le port d'un foulard pour des raisons culturelles, comme c'est le cas en Guadeloupe où le voile à l'école est traditionnellement accepté.

Comme on l'a dit, il y a confusion en terre de France.

© Tempi, trad. Décryptage.

>

>